



COMMISSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

Comité de l'environnement et du développement

Première session
2-4 décembre 2009
Bangkok

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

1. Ouverture de la session

Le programme de la séance d'ouverture sera annoncé en temps utile.

2. Élection du bureau

Le Comité élira un président, un ou plusieurs vice-présidents et un rapporteur.

3. Adoption de l'ordre du jour

Le Comité examinera l'ordre du jour provisoire (E/ESCAP/CED/L.1) et l'adoptera avec les modifications qu'il jugera nécessaires. Le secrétariat informera le Comité du fonctionnement, de l'objectif et du rôle du Comité et de la manière dont l'ordre du jour répond aux objectifs énoncés dans son mandat.

4. Groupe de haut niveau sur les grands problèmes, les possibilités et la voie à suivre dans le domaine de l'environnement et du développement

Une discussion interactive, réunissant des experts éminents, de hauts responsables gouvernementaux, des représentants des domaines concernés et d'associations de parties prenantes, aura pour objet d'encourager le débat sur les questions de politique se posant à l'Asie et au Pacifique dans le domaine de l'environnement et du développement et de formuler des recommandations concrètes qui serviront à guider aussi bien les États membres que l'action de la CESAP.

5. Tendances et progrès dans le domaine de l'environnement et du développement

Le Comité examinera différentes questions relatives aux tendances et aux progrès dans le domaine de l'environnement et du développement. Deux documents de réflexion lui seront proposés, sur la base desquels les membres et membres associés participant à la session seront invités à partager leur expérience et les leçons tirées des politiques suivies au niveau national, et à donner des orientations au secrétariat en vue de la planification et de l'exécution des activités qu'il aura à mettre en œuvre dans ce domaine, notamment au titre des préparatifs de la sixième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique prévue en 2010.

a) Intégration de la durabilité environnementale dans les politiques de développement

Le document E/ESCAP/CED/1 donne une vue d'ensemble des tendances et des principaux progrès accomplis dans la région pour ce qui est de l'intégration de la durabilité environnementale dans les politiques de développement. Il sera notamment question de leurs implications quant aux grands enjeux de développement économique et social que sont la réduction de la pauvreté, la sécurité alimentaire et la prise en compte systématique de l'égalité entre les sexes. Dans ce contexte, seront également examinés de nouveaux concepts et orientations tels que la mise en œuvre de la croissance verte et de l'efficacité en matière de planification et de développement, et ceux proposés pour répondre aux crises multiples, à savoir la relance verte, les nouvelles données vertes et les emplois verts.

b) Élargissement de l'accès aux services pour un développement durable et socialement inclusif : eau, assainissement, énergie, transport et logement

Le document E/ESCAP/CED/2 examine en détail les méthodes pratiques pour intégrer l'environnement aux politiques de développement en mettant l'accent sur un élargissement à tous de l'accès aux services, notamment aux pauvres, dans les domaines de l'eau, de l'assainissement, de l'énergie, des transports ou du logement. L'accès à ces services est un élément essentiel de la lutte contre la pauvreté et constitue un lien important entre la durabilité environnementale et le développement socioéconomique. Ce document traitera également des questions émergentes liées à la promotion de la coopération régionale en matière de sécurité énergétique, conformément aux décisions de la 64^e session de la Commission, ainsi que de questions d'infrastructure durable telles que celles concernant la promotion de villes écologiques. Le document fournira une analyse des implications et options politiques de l'élargissement de l'accès aux services en se fondant sur l'expérience tirée des initiatives nationales et des projets mis en œuvre par la CESAP.

6. Planification et suivi des programmes

a) Examen de l'exécution du programme de travail pour la période biennale 2008-2009 et éléments saillants du programme de travail proposé pour la période biennale 2010-2011

Le document E/ESCAP/CED/3 résume les progrès réalisés dans l'exécution du programme de travail pour l'exercice biennal 2008-2009 et fournit une évaluation préliminaire des résultats de l'exercice biennal dans le cadre du sous-programme 6 sur l'environnement et le développement. Il met aussi l'accent sur les principales activités prévues pour l'exercice biennal 2010-2011. Le Comité est invité à apporter sa contribution et à fournir des informations susceptibles d'aider à la préparation de l'exécution du programme de travail proposé pour la période biennale 2010-2011.

b) Examen du projet de cadre stratégique pour la période biennale 2012-2013

Le Comité est invité à examiner le document E/ESCAP/CED/4 qui contient un projet des éléments principaux du cadre stratégique de la CESAP pour la période biennale 2012-2013 concernant le sous-programme 6 sur l'environnement et le développement durable. Le projet de cadre stratégique décrit un ensemble d'objectifs, les résultats escomptés et une stratégie pour l'exécution du sous-programme 6. Le Comité est invité à donner son avis sur les priorités proposées et les principaux résultats devant être atteints par le secrétariat pour l'exercice biennal 2012-2013. En fonction des observations du Comité, le secrétariat finalisera le projet de cadre stratégique pour la période biennale 2012-2013 qui sera soumis à la Commission à sa soixante-sixième session.

7. Examen des projets de résolution, de recommandation et de décision à soumettre à la Commission à sa soixante-sixième session

Les membres sont encouragés à distribuer à l'avance des propositions et/ou projets de résolution sur les questions prioritaires ayant trait à l'environnement et au développement. Le Comité souhaitera peut-être examiner ces propositions et projets d'un point de vue technique, avant d'en saisir la Commission à sa soixante-sixième session.

8. Questions diverses

Le Comité souhaitera peut-être soulever à ce titre toute question ne relevant d'aucun point ci-dessus.

9. Adoption du rapport

Le Comité adoptera le rapport sur sa première session qui sera soumis à la Commission à sa soixante-sixième session.

- - - - -